

Location de 2 roues (scooter et vélo à assistance électrique)

Amis De Jean Bosco Secteur Insertion

[Voir les autres services \(5\)](#)

Périmètre : **CU Caen la Mer**

Présentation du service

La location de deux-roues sur Caen la Mer a pour but d'apporter aux bénéficiaires, une solution supplémentaire de déplacement adaptée à leur situation et complémentaire aux autres moyens de transport du territoire (transport en commun, éco partage, covoiturage, vélolib'...)

Ce service répond aux besoins

 MOBILITÉ • Autre

 MOBILITÉ • Se déplacer sans permis et/ou sans véhicule personnel

 MOBILITÉ • Louer ou acheter un véhicule

Type de service

Accueil • Information

Description du service

AAJB (Association des Amis de Jean Bosco)

Secteur Insertion pôle IAESS - Atelier mobilité

**Local du Chemin Vert (ancien collège Albert Jacquard) 6 rue Molière - 14

Contact

Boulay Tom

 06 27 10 83 91

 si.scooters@aajb.asso.fr

Informations clés

 **Ce service est cumulable avec d'autres dispositifs**

 **Frais à charge du bénéficiaire**

Frais à charge

Scooters 3 euros par jour de location VAE (vélo à assistance électrique) 10 euros par semaine et 2 euros par jour de location CAUTION SOLIDAIRE 150 euros (Caution exceptionnelle 260 euros)

Fréquence et horaires

Atelier mobilité Local du Chemin Vert 6 rue Molière - 14 000 CAEN Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Accueil

En présentiel • 6 Rue Molière Atelier mobilité Bâtiment K (Ancien collège Albert Jacquard), 14000 Caen

Partager ce service

<https://dora.fabrique.social.gouv.fr/services/amis-de-jean-bosc...>

[↓ Télécharger en PDF](#)

Qui peut bénéficier de ce service ? ^

Le public concerné

- Public en démarche professionnelle

Les critères d'admission

- Sous conditions de ressources
- Locataire de votre résidence principale à proximité de votre entreprise ou de votre lieu de formation
- Demande adressée par un travailleur social
- Personne ne nécessitant pas de véhicule adapté

Les pré-requis, compétences

- Aucun

Comment mobiliser ce service ? ^

Les démarches à réaliser

LES DEMARCHES à REALISER

Pour les accompagnateurs

- Envoyer un mail
- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- Téléphoner

Pour les bénéficiaires

- Envoyer un mail
- Se présenter
- Téléphoner

Les documents à fournir

Documents à compléter

- Attestation_dhébergement_et_stockage_véhicule_2022_AAJB (.pdf)
- Lettre_dautorisation_parentale_du_responsable_legal_2022_AAJB (.pdf)
- Attestation_de_sans_ressource_-_entrée_dans_le_dispositif_mobilité_de_IAAJB_2022 (.pdf)
- Fiche_de_prescription_location_VAE_2022_AAJB (.pdf)
- Fiche_de_prescription_location_scooter_2022_AAJB (.pdf)
- <https://www.mobilite-caenlamer.fr/aajb.html>

Justificatifs à fournir

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif de ressource
- Permis de conduire en cours de validité
- Pièce d'identité en cours de validité
- Suivi par un partenaire prescripteur
- Justifier d'une démarche d'insertion et de recherche d'emploi
- Attestation d'inscription pole emploi
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Attestation Allocation Spécifique de Solidarité

- Attestation Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Attestation Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé
- Attestation Caisse Allocation Familiale (CAF)
- Contrat d'apprentissage
- Une copie des pièces d'identité des parents de ou des enfants